



Litige concessionnaire peugeot

Par **roucas63**, le **03/06/2008** à **11:18**

Je viens de faire réparé mon véhicule une 307 peugeot et suite à cela les mêmes problèmes réapparaissent au bout de quelques kilomètres avec en plus d'autres dysfonctionnement qu'il n'y avait pas avant. Peugeot n'a t'il pas une obligation de résultats ? Que puis je faire afin de ne pas avoir encore à payer une facture au dessus de mes moyens ? Merci d'avance

Par **gloran**, le **04/06/2008** à **13:52**

Les réparations sont en principe garanties (1 an je crois). Donc si le même problème apparaît, faites le lui savoir.

Si d'autres problèmes apparaissent, s'assurer que c'était la même panne, rien n'est moins sûr.